

ETUDE STRATEGIQUE DE L'OPERATION SERVAL AU MALI

En 2012, le Mali, État fragile connu une forte crise politique, confronté à des rébellions dans le nord du pays¹. En effet, plusieurs groupes djihadistes et Touaregs armés ont attaqué des villes du Nord-Mali. Plusieurs villes passèrent sous contrôle rebelles obligeant le Président malien Ahmadou Toumani Touré à fuir vers le Sénégal. Une intérim de la présidence fut effectuée par Dioncounda Traore, alors que la communauté internationale observait la situation. La France, partenaire de ce pays et soucieuse de changer son image de Françafrique² s'évertua alors à mobiliser ces observateurs afin d'aider le Mali à retrouver sa souveraineté.

Après de nombreuses tergiversation, une Mission Internationale de Soutien au Mali (MISMA) fut créée par l'ONU, entérinée par la résolution 2085 de décembre 2012. La situation se dégradant, Dioncounda Traore demanda officiellement le 10 janvier 2013 l'aide militaire de la France. Dès le 11 janvier, une contre-offensive Franco-Malienne fut lancée. Le Président Hollande clarifia cette intervention³ :

- Sauvegarder de la souveraineté de cet Etat,
- Sécuriser sa population et les ressortissants français,
- Lutter contre les terroristes

Les objectifs étaient clairement définis. Ceux-ci peuvent être posés de la façon suivante :

- À un niveau politique, il s'agissait de rétablir la souveraineté du Mali, « Etat ami »⁴.
- À un niveau militaire, repousser les groupes djihadistes en les empêchant de progresser et sécuriser les populations.
- À un niveau opérationnel, se positionner face aux terroristes par l'élimination de leurs groupes.

L'opération Serval se déroula au Mali du 11 janvier 2013 au 31 juillet 2014. L'étude s'articulera autour de 3 axes fondamentaux en étude stratégique : Acteurs, Objectifs, Moyens, afin de vérifier si les objectifs ont bien été aboutis en juillet 2014.

Les Acteurs

Concernant ces derniers, nous nous concentrerons sur les acteurs gouvernementaux. Certes les groupes hostiles sont clairement identifiés : Mouvement National de Libération de l'Azawad, Ansar Dine, Al Qaida au Maghreb Islamique, « les signataire par le sang » et Le « mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest ». Leurs objectifs et leurs moyens restent relativement complexes à identifier bien que pour la plupart soient descendus sur le Mali après l'implosion de la Lybie en 2011. Ces groupes vont s'allier et passer à l'attaque au début 2012. Malgré leur faible contingent, ils parviendront à contrôler une partie du pays en quelques mois⁵, ayant face à eux une armée malienne faible.

¹ Antoine d'Evry, « L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons », Focus stratégique, n° 59, juillet 2015

² Aline Leboeuf et Hélène Quenot-Suarez, « La politique africaine de la France sous François Hollande : renouvellement et impensé stratégique », Les études de l'IFRI, novembre 2014

³ Déclaration de Monsieur François Hollande, Président de la République, sur l'intervention militaire au Mali, à Paris le 11 janvier 2013

⁴ Ibid

⁵ Antoine d'Evry, « L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons », Focus stratégique, n° 59, juillet 2015

Les acteurs gouvernementaux :

- L'État malien, considéré par beaucoup comme un État failli⁶, affligé d'une mauvaise gouvernance et d'une corruption endémique⁷ dirigé de 2002 à 2012 par le Président Amadou Toumani Touré. C'est un État constitutionnellement laïc.
- La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, carte en annexe) composée de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest, et dont cinq d'entre eux sont des voisins directs du Mali, donc susceptibles de s'inquiéter de l'avancée de troupes militaires non gouvernementales. La CEDEAO s'est montrée volontariste face à la crise malienne en s'engageant diplomatiquement avec l'ONU⁸.
- L'Algérie, d'abord opposée à toute intervention étrangère dans cette zone, est contrainte de soutenir l'intervention française par l'autorisation du survol de son territoire. Le 16 janvier une prise d'otage sanglante sur le site gazier d'In Amenas la propulse dans les acteurs directs.
- La France est historiquement liée au continent africain et s'est toujours investie pour préserver cette zone d'influence, au point d'en faire « une sorte d'arrière-pensée stratégique »⁹ depuis l'indépendance de 1960. L'axe France-Afrique développé pendant la période coloniale a perduré et la France a toujours voulu garder ce « pré-carré » appelé communément, voir péjorativement, la « Françafrique ». Elle y a développé une politique de « pré-positionnement militaire »¹⁰. En 1997, la France a mis en œuvre une stratégie de Renforcement des Capacités Militaires Africaines du Maintien de la Paix (RECAMP), visant à développer les capacités militaires africaines pour éviter d'intervenir directement¹¹. Par ce biais, la France gardait une capacité à intervenir rapidement.

Se posait aussi pour la France une question économique : l'est-malien et son voisin nigérien sont riches en mines d'uranium. Les mines d'Arlit et Adia à la frontière sont exploitées par la société française AREVA¹². Il ne s'agissait pas que cette zone devienne un sanctuaire terroriste. La lutte contre le terrorisme fut donc l'une des pierres angulaires de cette opération.

Tout le dilemme qui s'est posé à la France en 2013 fut le suivant : comment ne pas être accusé par la communauté internationale de néo-colonialisme en intervenant, ou d'accusation de non-assistance en cas de non-intervention ?

Les Objectifs

Les objectifs peuvent être articulés autour de 3 axes : politique, militaire, opérationnel. Nous nous concentrerons sur les objectifs des acteurs définis ci-dessus.

⁶ Frédéric Turpin, « Les interventions françaises au Mali », MOOC Questions Stratégiques : comprendre et décider dans un monde en mutation, CNAM-CSFRS, octobre 2018.

⁷ Sergei Boeke & Bart Schuurman « *Operation 'Serval': A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 2013–2014* », *Journal of Strategic Studies*, (2015) 38:6, 801-825, DOI: 10.1080/01402390.2015.1045494

Sergei Boeke & Bart Schuurman « *Operation 'Serval': A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 2013–2014* », *Journal of Strategic Studies*, (2015) 38:6, 801-825, DOI: 10.1080/01402390.2015.1045494

⁹ Frédéric Turpin, « Les interventions françaises au Mali », MOOC Questions Stratégiques : comprendre et décider dans un monde en mutation, CNAM-CSFRS, octobre 2018

¹⁰ Ibid

¹¹ Ibid

¹² Sergei Boeke & Bart Schuurman (2015) *Operation 'Serval': A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 2013–2014*, *Journal of Strategic Studies*, 38:6, 801-825, DOI: 10.1080/01402390.2015.1045494

Objectifs politiques

Concernant le Mali et ses alliés, il s'agissait avant tout de rétablir la souveraineté du Mali afin de ne pas avoir de précédent dans la région. Il était essentiel de reconstruire un État solide par des élections présidentielles crédibles.

Objectifs militaires

Pour la France, les objectifs étaient d'aider à la remobilisation de l'armée malienne en déliquescence, de stopper les groupes djihadistes et de sécuriser la population. Mais surtout de prouver qu'elle restait une puissance militaire à part entière en faisant une démonstration de réactivité sur un théâtre d'opération extérieur au continent européen.

Objectifs opérationnels

Cette opération au Mali n'avait pas vocation à durer. Il fallait permettre au Mali de retrouver sa souveraineté en devenant opérationnel militairement sur son territoire de sorte que l'armée et la police malienne ne soient plus le maillon faible. Enfin, pour la France, l'objectif opérationnel prioritaire était de rester la pièce maîtresse et incontournable dans cette région pour continuer d'y défendre ses intérêts économiques. La stratégie de la France de disposer de réserve au-delà de la métropole s'est avérée fructueuse, et a été renforcée dans le « Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale de 2013 », alors en rédaction¹³.

Les moyens mis en œuvre

En réaction aux différentes attaques rebelles, la France a pu bénéficier des différents moyens tant politiques que militaires :

Politique : au niveau international, la résolution 2085 de l'ONU entérinant la création de la MISMA en décembre 2012 donna un socle légal à l'intervention de la France, qui par ailleurs fit valoir l'article 51 de la Charte de l'ONU, qui énonce le droit de légitime défense¹⁴. Qui plus est, la France intervenant « sur invitation »¹⁶.

Au niveau national, la Constitution de la Ve république laisse au Président de la République des dispositions larges :

L'article 15 lui reconnaît le statut de chef des armées¹⁷.

L'article 35, une liberté d'action immédiate : « lorsque la durée de l'intervention excède 4 mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement »¹⁸. Entériner cette opération par le Parlement pouvait donc attendre le mois de juin 2013 .

¹³ Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale, Paris, 2013

¹⁴ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/14/mali-l-operation-serval-est-elle-legale_1816877_3212.html

¹⁵ Voir article 51, Chapitre VII, Charte de l'ONU

¹⁶ Susanna D. Wing « *French intervention in Mali: strategic alliances, long-term regional presence?* », Small Wars & Insurgencies, (2016) 27:1, 59-80, DOI: 10.1080/09592318.2016.1123433

¹⁷ Voir l'article 15 de la Constitution de la Ve république

¹⁸ Voir l'article 35 de la Constitution de la Ve république

¹⁹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/14/mali-l-operation-serval-est-elle-legale_1816877_3212.html

Militaires

La France disposait de bases et de moyens militaires préétablis dans la région : au Gabon, Djibouti, et Sénégal, mais aussi déployées pour les opérations extérieures en cours : Epervier au Tchad, Licorne en Côte d'Ivoire et Boali en république Centrafricaine²⁰.

Ainsi, les différents corps d'armées purent être rapidement mobilisés, ainsi que les alliés de proximité, tchadiens pour l'essentiel.

La France a bénéficié d'infrastructure et d'armement moderne, de qualité de renseignement performant²¹ et d'une réelle expertise opérationnelle militaire²².

Le tempo utilisé sembla prendre de cours les adversaires dans ce positionnement asymétrique. Néanmoins, l'appui des autres troupes africaines permis de maintenir le rythme soutenu de l'opération, tout en permettant la création d'une cohésion inter-arme africaine nécessaire au règlement de la crise. Cette cohésion sera mise en avant par l'opération Barkhane qui succédera à l'opération Serval.

Au regard de tout cela, les objectifs ont-ils été atteints ?

D'un point de vue politique, la souveraineté du Mali a été en partie restaurée par l'organisation des élections présidentielles à l'été 2013 avec l'élection de Ibrahim Boubacar Keita et le règlement du conflit entre nord-sud.

La population qui avait accueilli favorablement les troupes françaises fut pour partie sécurisée, bien que certaines zones restent incertaines. Quant aux groupes djihadistes, loin d'être éradiqués, ils ont été pour la plupart repoussés au-delà de la frontière et demeurent une réelle menace pour la région, justifiant jusqu'à ce jour l'opération Barkhane.

D'un point de vue militaire, la France appuyée par l'UE et la CDEAO a redonné une structure à l'armée malienne²³. Néanmoins, d'un point de vue français, cette opération a révélé des dysfonctionnements et des fragilités : matériel défectueux, absence d'avions de ravitaillement, sous capacité des moyens satellitaires et une logistique en limite de rupture²⁴. Dans de nombreux cas, il fallut faire appel à l'aide américaine ou des prestataires civils.²⁵

L'engagement de ne pas faire durer cette opération fut tenu puisqu'elle prit fin en juillet 2014 au profit de l'opération Barkhane lancée le 1^{er} août de la même année.

Fidèle à ses engagements, la France a changé de posture vis-à-vis de cette région et a apporté une participation multilatérale avec la création du G5 Sahel (Mali, Burkina-Faso, Niger, Tchad) qui outre un volet sécuritaire anti-terroriste comporte un important dispositif économique.

Le résultat est donc mitigé d'autant qu'il est permis de penser que s'il y avait eu succès, l'opération Barkhane n'aurait peut-être pas lieu d'être.

²⁰ Antoine d'Evry, « L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons », Focus stratégique, n° 59, juillet 2015

²¹ Antoine d'Evry, « L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons », Focus stratégique, n° 59, juillet 2015

²² Ibid

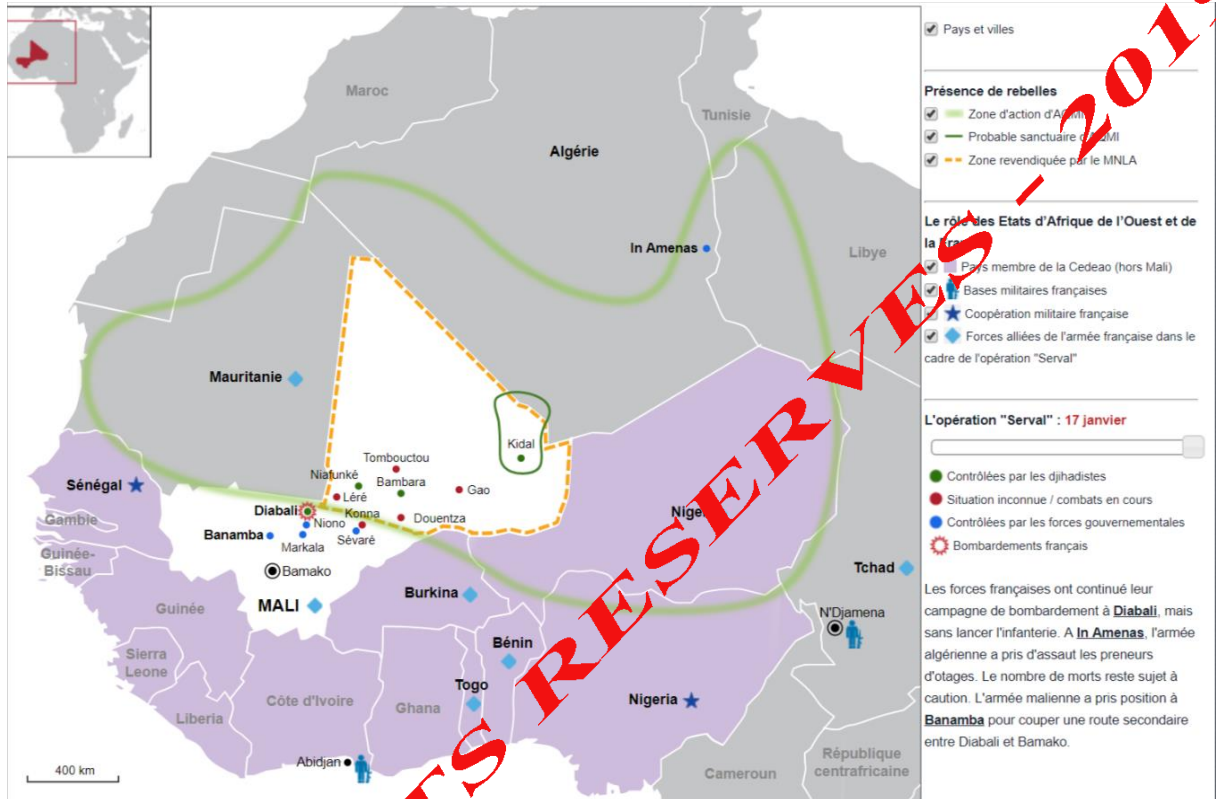
²³ Ibid

²⁴ Ibid

²⁵ Ibid

Annexe

Afrique de l'Ouest, forces en présence lors de l'opération Serval²⁶



²⁶ <https://www.defense.gouv.fr/operations/terminees/operation-serval-2013-2014/dossier/presentation-de-l-operation>

Bibliographie

MONOGRAPHIE

Antoine d'Evry, « *L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons* », Focus stratégique, n° 59, juillet 2015

Aline Leboeuf et Hélène Quenot-Suarez, « *La politique africaine de la France sous François Hollande : renouvellement et impensé stratégique* », Les études de l'IFRI, novembre 2014

DOCUMENTS OFFICIELS

Déclaration de Monsieur François Hollande, Président de la République, sur l'intervention militaire au Mali, à Paris le 11 janvier 2013.

Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale, Paris, 2013.

Charte de l'ONU, voir article 51, Chapitre VII.

Constitution de la Ve république française.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Sergei Boeke & Bart Schuurman (2015) Operation 'Serval': A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 2013–2014, *Journal of Strategic Studies*, 38:6, 801-825, DOI: 10.1080/01402390.2015.1045494

Susanna D. Wing « *French intervention in Mali: strategic alliances, long-term regional presence?* », *Small Wars & Insurgencies*, (2016) 27:1, 59-80, DOI: 10.1080/09592318.2016.1123433

ARTICLE DE PRESSE

Delphine Roucaute, « *Mali : l'opération Serval est-elle Légal ?* »

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/14/mali-l-operation-serval-est-elle-legale_1816877_3212.htm

COMMUNICATION

Frédéric Turpin, « *Les interventions françaises au Mali* », MOOC Questions Stratégiques : comprendre et décider dans un monde en mutation, CNAM-CSFRS, octobre 2018.

© TOUS DROITS RESERVES - 2019 -